



COLLECTIF DE SOUTIEN AUX SANS-PAPIERS

GENÈVE

VIVRE À GENÈVE
LIVING IN GENEVA
VIVIR EN GINEBRA
VIVER EM GINEBRA
ÉDITION 2014

INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES IMMIGRÉ·E·S NON EUROPÉEN·NE·S
PRACTICAL INFORMATION FOR NON-EUROPEAN IMMIGRANTS
INFORMACIÓN PRÁCTICA PARA LOS (LAS) IMMIGRANTES NO EUROPEO·A·S
INFORMAÇÕES PRÁTICAS PARA OS (AS) IMIGRANTES NÃO EUROPEUS (ÉIAS)

Préambule	3
Santé	5
Assurance maladie (adultes)	5
Assurance maladie (enfants)	6
Soins	7
Urgences	8
Soins dentaires	8
Gynécologie	8
Grossesse et accouchement	8
Dépistage du cancer du sein	9
Unité de santé et planning familial	10
Acte de naissance	11
Pédiatrie	12
Soutien psychologique	13
Infection VIH-SIDA	15
Métiers du sexe	16
Informations sur la santé en plusieurs langues (Migesplus)	16
Travail et assurances sociales	17
LAA (Assurance accidents)	18
AVS/AI (Assurance vieillesse/Assurance invalidité)	18
LPP (Prévoyance professionnelle)	18
LACI (Assurance chômage)	18
Allocations familiales	19
LAMat (Assurance maternité)	20
Impôt à la source	20
Versement du salaire en cas de maladie	20
Chèque service pour les travaux domestiques de proximité	20
Contrat-type de l'économie domestique	21
Syndicats	21
Cours de français, formations pour adultes, traductions	23
Scolarité et prise en charge des enfants 0 à 18 ans	29
Préscolaire (0-4 ans)	29
Scolarité obligatoire (4-15 ans)	29
Formation post-obligatoire	31
Soutien scolaire	32
Après l'école, les mercredis et pendant les vacances scolaires	33
Informations sociales	35
Permanences d'informations sociales	35
Prestations et lieux d'accueil d'urgence	41
Services juridiques	44
Violence conjugale et sexuelle	47
Actions collectives	49
Le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève et le CTSSL	49
Les associations de migrants	49
La Procuration	50
En cas d'interpellation	52
Liste des organisations répertoriées	55

Publié avec le soutien de :



Impressum

Éditeur : Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève

Route des Acacias 25 • 1227 Carouge • Tél. +41 22 301 63 33 • collectifsanspapiers@ccsi.ch

Tirage : 1000 exemplaires

Conception graphique : Joseph Maye

Achevé d'imprimer à l'Imprimerie Atar en octobre 2014

Préambule

La présente brochure est destinée aux personnes sans statut légal, à celles et ceux les côtoyant, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs œuvrant dans le domaine social. Les informations sociales et juridiques, la liste des associations, institutions et organismes ont été actualisées à l'automne 2014. D'éventuelles modifications pourront intervenir à l'avenir. Cette brochure regroupe un certain nombre d'informations et ne prétend pas être exhaustive.

Note aux immigrantes et immigrants non-européens

Vous êtes ressortissant-e d'un pays n'appartenant pas à l'Union européenne (U.E.) ou à l'Association européenne de libre échange (A.E.L.E). Vous devez savoir que la politique migratoire suisse n'autorise pas le recrutement de main-d'œuvre issue de pays tiers, à l'exception du personnel hautement qualifié. Par conséquent, il vous est impossible d'obtenir un permis de séjour et de travail par voie régulière, hormis dans le cadre du regroupement familial ou de la formation. Ces deux démarches sont soumises à des conditions restrictives. Nous vous invitons par conséquent à consulter un service juridique avant d'entreprendre ces démarches.

Le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève

Le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève est une association faitière regroupant des syndicats, des ONG, des associations de migrant-e-s ainsi que des communautés reliées aux églises. Pour son travail, il prend appui sur la réalité de l'immigration extra-européenne et sur sa présence dans de nombreux secteurs de l'économie genevoise et suisse. Depuis le mois d'août 2003, le Collectif est engagé dans une action pour la régularisation collective de toutes les travailleuses et tous les travailleurs sans statut légal à Genève ainsi que pour la reconnaissance de leurs droits. Si vous souhaitez faire partie de cette action, vous pouvez vous rendre à l'un des syndicats indiqués sous la rubrique « Actions collectives » pour établir un dossier afin d'obtenir une Procuration.

Les objectifs du Collectif sont :

- lutter pour des régularisations collectives et la reconnaissance des droits des personnes immigrées sans statut, ainsi que de leur famille ;
- défendre les droits des personnes immigrées sans statut face aux discriminations que cette situation entraîne ;
- promouvoir, stimuler et coordonner toutes les activités ayant pour but la défense et la reconnaissance des droits de ces personnes ;
- soutenir les personnes immigrées sans statut qui veulent sortir de l'ombre dans leur lutte pour des reconnaissances légales et collectives ;
- favoriser pour ce faire les formes d'organisation collective impliquant les personnes immigrées sans statut.

Collectif de soutien aux sans-papiers

Route des Acacias 25 – Tél. 022 301 63 33

E-mail : collectifsanspapiers@ccsi.ch — www.sans-papiers.ch/geneve

Créé en 2001, le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève est constitué des organisations suivantes :

Association genevoise de défense des locataires (ASLOCA), Association bolivienne de Genève, Association Espace 360, Association de défense des chômeurs, Association pour la promotion des droits humains (APDH), Bolivia 9, Camarada, Caritas, Centre de contact Suisses-Immigrés (CCSI), Centre social protestant (CSP), CETIM, Collectif des travailleuses et travailleurs sans statut légal (CTSSL), Commission tiers-monde de l'église catholique (COTMEC), Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), Conférence universitaire des associations d'étudiants (CUAE), Espace solidaire Pâquis, ELISA, Entraide protestante (EPER), Évangile et travail, Geneva forum for Philippine concerns, Groupe chrétien-social du PDC, Ligue suisse des droits de l'Homme, Maison Kultura, Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), Pluriels, Parti socialiste genevois, Parti du travail, Syndicom, Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT), Syndicat des services publics (SSP/VPOD), UNIA, SolidaritéS, Société pédagogique de Genève, Syna, Travail.suisse, Université populaire albanaise (UPA), Les Verts.

Santé

Assurance maladie (adultes)

À Genève, se soigner coûte cher, d'autant plus si vous n'avez pas d'assurance maladie. Les personnes sans statut légal peuvent s'affilier à l'assurance maladie de base (LAMal) en toute sécurité. Les primes d'assurances sont très élevées (environ Fr. 460.– par mois). L'assurance maladie ne couvrant pas l'entier des factures médicales, vous avez encore à votre charge ce que l'on appelle la franchise. La franchise, c'est le montant des frais médicaux que vous aurez à payer vous-même durant l'année, avant que l'assurance ne commence à prendre en charge vos factures de médecins ou d'hôpital. Pour un adulte, la franchise minimale prévue par la loi a été fixée à Fr. 300.–.

Également à votre charge, le 10 % de participation aux frais médicaux et pharmaceutiques (quote-part). Votre assurance ne vous rembourse pas les soins dentaires, ni les lunettes et les verres de contacts. Vous devez vous assurer contre les accidents si vous n'avez pas de couverture de ce type dans le cadre de votre travail (voir rubrique « Travail et assurances sociales »).

Une fois le montant de la franchise payé, la caisse vous remboursera les factures de la manière suivante :

Marche à suivre pour obtenir le remboursement de vos factures médicales :

1. Envoyer **la facture ou le justificatif de remboursement** à votre caisse maladie en indiquant clairement le numéro de votre contrat d'assurance ainsi que votre nom et adresse. **Ne pas envoyer le bulletin de versement** qui vous permettra de payer la facture.
2. La caisse vous remboursera ensuite par un chèque que vous pouvez encaisser à la Poste (seuls 90 % du montant des factures vous seront remboursés), ou par un versement directement sur votre compte bancaire ou postal.
3. Vous pouvez soit payer les factures tout de suite, soit les payer après le remboursement de la caisse.

Pour les médicaments prescrits par ordonnance, vous pouvez les retirer directement à la pharmacie avec une carte que vous recevrez de la compagnie d'assurance (attention, certains assureurs ne délivrent pas de carte). Si vous optez pour une caisse qui délivre une telle carte, vous ne payerez donc pas les

médicaments à la pharmacie. La pharmacie envoie alors la facture à l'assurance qui vous demandera ensuite de payer la franchise (si elle n'a pas encore été déduite) et la quote-part (10 % du prix du médicament).

Pour pouvoir vous assurer, vous devez tout d'abord vous rendre, muni de votre passeport, au **Service de l'Assurance maladie (SAM)**, après avoir pris rendez-vous par téléphone, afin d'obtenir une attestation d'assujettissement. Le SAM vous délivrera cette attestation ainsi qu'une liste des caisses maladies avec leurs tarifs. Ensuite, il suffit de prendre contact avec la caisse de votre choix, muni de l'attestation, qui vous remettra une proposition d'assurance à remplir. Il ne faut pas remplir de questionnaire de santé si vous ne désirez qu'une assurance de base. Après un délai d'attente variant entre 15 jours et 3 semaines, la caisse vous enverra votre contrat d'assurance. Toutes les caisses d'assurance fournissent les mêmes prestations pour l'assurance maladie de base (LAMal).

ATTENTION!

- Toutes les caisses proposent des assurances complémentaires. Celles-ci ne sont pas obligatoires! Si vous décidez d'opter pour une assurance complémentaire, le questionnaire de santé doit être rempli!
- La conclusion d'un contrat d'assurance-maladie vous engage au paiement des primes tant que vous résidez en Suisse.

Le SAM reçoit sur rendez-vous. Il répond aux appels téléphoniques du lundi au vendredi de 9h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 heures.

Service de l'Assurance Maladie (SAM)

Route de Frontenex 62

Tél. 022 546 19 00

E-mail: sam@etat.ge.ch — www.ge.ch/sam

Assurances maladie (enfants)

Dans le cadre de la permanence « Petite enfance, santé et genre » (pour les enfants jusqu'à 4 ans) ainsi que de la permanence « École et suivi social » (pour les enfants de 4 à 12 ans) du Centre de contact Suisses-Immigrés (CCSI), vous pouvez affilier votre enfant à une assurance maladie. Pour les petits revenus, il est possible d'obtenir un subside. Vos enfants ont droit à une assurance maladie sans franchise. Vous pouvez consulter la ou le pédiatre de votre choix. Tout enfant qui va à l'école a l'obligation d'avoir une assurance maladie et accidents. Le CCSI effectue les démarches d'affiliation.

Le central répond à vos appels:

- lundi de 13 h 30 à 16 h 30
- mardi et mercredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
- jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

Les permanences ne reçoivent que sur rendez-vous.

Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)

Route des Acacias 25 — Tél. 022 304 48 60

E-mail: admin@ccsi.ch — www.ccsi.ch

Soins

Sans assurance maladie, vous n'avez pas la possibilité de consulter le médecin de votre choix. Il existe toutefois des structures médicales publiques et privées offrant des consultations de base qui n'exigent pas d'être affilié à une assurance. Vous trouverez ci-dessous la liste de ces structures:

La consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO)

permet l'accès aux soins pour toute personne sans assurance maladie. Cette structure appartient au Service de médecine de premier recours (SMPR) des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) et collabore avec de multiples partenaires. Aucune information n'est transmise à la police. Elle s'occupe de tous les aspects de la santé et de la prévention tels que:

- urgences (dans la limite des heures d'ouverture);
- gynécologie;
- grossesse, accouchement et post-partum;
- soutien psychologique;
- soins dentaires (très limités).

Des infirmières et des infirmiers de la CAMSCO sont formé-e-s en soins psychiatriques et collaborent avec les services de psychiatrie des HUG. Parfois, la CAMSCO vous orientera vers des structures de soins spécialisées.

Les consultations peuvent se faire sur rendez-vous. Il existe également des heures de consultation sans rendez-vous :

- lundi, mardi et vendredi de 9 h à 11 h
- mercredi et jeudi de 13 h 30 à 16 h

Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO)

Rue Hugo-de-Senger 4 — Tél. 022 382 53 11

<http://premier-recours.hug-ge.ch/>, rubrique « précarité/sans-papiers »

Urgences

Vous pouvez vous adresser à la CAMSCO. En dehors des heures d'ouverture de la CAMSCO, l'Hôpital cantonal est tenu de donner des soins d'urgence à toute personne qui se présente aux services des urgences, avec ou sans couverture médicale. En tous les cas, vous recevrez une facture.

Hôpital Cantonal

Urgences 24 heures/24 heures

Rue Micheli-du-Crest 24

Tél. 022 372 81 20

Si vous avez besoin d'une ambulance, appelez le n° 144

Soins dentaires

Pour les soins dentaires, la CAMSCO évaluera la situation et vous orientera vers un dentiste dans la mesure des possibilités existantes et le plus souvent avec une participation financière. Si vous avez besoin de soins plus importants, un devis, payant, peut être demandé.

Gynécologie

Pour une consultation ou un contrôle gynécologique, vous pouvez vous adresser à la CAMSCO qui vous orientera, soit à la consultation ambulatoire de gynécologie des HUG, soit chez un gynécologue privé. En cas de problèmes pour le paiement des frais médicaux, le service social de la maternité est à votre disposition.

Grossesse et accouchement

Le suivi des grossesses et les accouchements se font à la Maternité, en collaboration avec la CAMSCO. En cas de problèmes pour le paiement des frais médicaux, vous serez orientée vers le service social de la maternité.

HUG Maternité

Boulevard de la Cluse 30

Tél. 022 382 68 16 — <http://hug-ge.ch>

L'Arcade des sages-femmes met à disposition une permanence « écoute, conseils et informations », 7 jours sur 7, pour les parents, futurs parents et le public concerné. Une permanence d'accueil gratuite répond également à vos questions. Elle est animée par deux sages-femmes, tous les après-midis et le samedi matin.

Des séances d'informations gratuites et sans inscription sont également organisées, ainsi que des cours, sur inscription, partiellement ou non remboursés par la LAMal.

Permanence accueil	lundi	de 14h à 20h
	mardi au vendredi	de 14h à 17h
	samedi	de 9h à 12h

Permanence téléphone	lundi au vendredi	de 8h à 20h
	samedi, dimanche et jours fériés	de 9h à 12h
		et de 17h à 20h

L'Arcade des sages-femmes

Bd Carl-Vogt 85

Tél. 022 329.05.55

E-mail : arcade@worldcom.ch — www.arcade-sages-femmes.ch

Dépistage du cancer du sein

Le cancer du sein est une maladie fréquente, avec une femme sur dix touchée en Suisse. Pourtant, s'il est détecté tôt, ce cancer peut être bien soigné.

C'est pour cette raison qu'un programme de dépistage systématique du cancer du sein a été mis sur pied: il propose à toutes les femmes dès 50 ans d'effectuer une mammographie tous les 2 ans, remboursée par l'assurance maladie de base hors franchise.

Cette prestation est gratuite pour les personnes au bénéfice d'un subside de l'assurance et pour les personnes sans-papiers ou sans assurance en passant par la CAMSCO.

Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein

Bd de la Cluse 43

Tél. : 022 320 28 28

www.depistage-sein.ch

Unité de santé sexuelle et planning familial

L'unité de santé sexuelle et planning familial (anciennement CIFERN) dépend du Département de médecine communautaire et de premier recours des HUG. Elle propose des consultations gratuites et confidentielles et offre information, aide, soutien et orientation sur toutes les questions d'ordre social, psychologique, juridique et médical concernant les différentes étapes de la vie relationnelle et sexuelle, notamment :

- sexualité, connaissance du corps ;
- désir d'enfant, moyens de contraception, pilule d'urgence, test de grossesse ;
- VIH/Sida, infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- décision de poursuivre ou non une grossesse, interruption de grossesse ;
- informations sur la grossesse, accompagnement psychosocial, préparation à la naissance, conseil sur le diagnostic prénatal, fausse-couche ;
- infertilité, procréation médicalement assistée, adoption ;
- problèmes relationnels de couple (conseil conjugal).

Une équipe pluridisciplinaire est à votre disposition : conseillère en santé sexuelle, sage-femme, sexologue, psychologue/psychothérapeute.

Consultations possibles en plusieurs langues : espagnol, anglais, portugais, allemand, suisse-allemand, italien.

Les entretiens sont gratuits (à l'exception des entretiens de conseil conjugal). Les prestations telles que la pilule d'urgence et le test de grossesse coûtent Fr. 10.–.

Horaires pour les consultations, de préférence sur rendez-vous :

- lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30 (sauf le mardi matin)
- vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

Permanence téléphonique :

- lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
de 14 h à 17 h 30 (sauf le mardi matin : répondeur).

Centre de documentation : ouvrages et documents à disposition du public en prêt ou à consulter sur place.

Unité de santé sexuelle et planning familial

Boulevard de la Cluse 47 ; 4^e étage

Tél. 022 372.55.00

E-mail : planningfamilial@hcuge.ch — <http://planning-familial.hug-ge.ch>

Acte de naissance

Toutes les naissances qui ont lieu à la Maternité de Genève doivent être enregistrées à l'Office de l'État civil pour obtenir un acte de naissance. Le Service social de la Maternité peut vous accompagner dans ces démarches. Ce service peut également faire les démarches nécessaires pour affilier votre enfant à une assurance maladie dès sa naissance ainsi que demander le subside intégral.

Documents à fournir pour déclarer la naissance d'un enfant de parents mariés :

- pièces d'identité des parents ;
- livret de famille ou acte de mariage avec mention des noms et prénoms des grands-parents de l'enfant (ou actes de naissance des parents) ;
- attestation de domicile, datée de moins de 6 mois, délivrée par le pays d'origine des parents.

Documents à fournir pour déclarer la naissance d'un enfant de parents non mariés :

- pièce d'identité de la mère ;
- acte de naissance, daté de moins de 6 mois, de la mère ;
- attestation d'état civil de la mère, datée de moins de 6 mois et délivrée par le pays d'origine ;
- attestation de domicile, datée de moins de 6 mois, délivrée par le pays d'origine de la mère.

Dans le cas de la naissance d'un enfant de parents non mariés, le père doit fournir les mêmes documents que la mère pour reconnaître son enfant.

Si la filiation n'est pas établie, un curateur sera nommé afin de suivre la procédure de reconnaissance de l'enfant de la part du père.

Prendre également contact avec l'Office pour une naissance de mère divorcée ou veuve ainsi que pour les reconnaissances de paternité.

Tous les documents doivent être des originaux. Prendre contact avec l'Office d'État civil pour les documents en langues étrangères.

Le Service est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Office de l'État-Civil

Rue de la Mairie 37

Tél. 022 418 66 61/67

E-mail : etat-civil@ville-ge.ch — www.ville-ge.ch/etat-civil

Pédiatrie

Vos enfants ont droit à une assurance maladie sans franchise. Vous pouvez donc consulter la ou le pédiatre de votre choix. En cas d'urgence, vous pouvez vous rendre aux urgences pédiatriques des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), avenue de la Roseraie 47.

Suite à une consultation à la pédiatrie des HUG, le Service social de la pédiatrie peut vous aider dans vos démarches sociales et financières.

Les consultations ont lieu du lundi au vendredi de 8 h à 17 h

Les consultations spécifiques ont lieu jusqu'à 19 h

Le service répond aux appels téléphoniques du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h.

Hôpital des enfants

Rue Willy Donzé 6

Tél. 022 372 40 01

www.hug-ge.ch/soins/hopital_enfants.html

Le **Service de santé de la jeunesse** mène des activités de promotion de la santé et de prévention des atteintes à la santé dans les écoles publiques et privées du canton. Le SSJ est également présent dans les structures d'accueil de la petite enfance. La clinique dentaire de la jeunesse fait également partie de ce dispositif.

Le SSJ met à disposition une permanence téléphonique pour toute question relative à la santé de votre enfant. Un médecin ou une infirmière de permanence répond à votre appel du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

Service de santé de la jeunesse (SSJ)

Rue des Glacis de Rive 11

Tél. 022 546 41 00

E-mail: ssj@etat.ge.ch — www.geneve.ch/ssj

Soutien psychologique

L'association **Pluriels** est un centre de consultations pour migrant-e-s de toutes origines ayant ou non un statut légal en Suisse. Elle offre aux adultes, ainsi qu'aux enfants, notamment:

- soutien psychologique;
- conseils;
- accompagnement thérapeutique;
- psychothérapies et « thérapie d'aide aux victimes »;
- thérapies familiales et/ou de couple.

Les psychologues maîtrisent plusieurs langues et travaillent avec des traductrices et traducteurs interculturels.

Le tarif des consultations est discuté avec le psychologue lors de la première séance, il varie entre 5.– et plus de 100.– la séance.

Pluriels – Centre de consultations et d'études ethnopsychologiques pour migrants

Genève Rue des Voisins 15 (3^e étage)

Tél./Fax: 022 328 68 20

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30

Les consultations se font sur rendez-vous.

Meyrin Avenue de Vaudagne 3

Tél. 022 785 34 78

Le vendredi, permanence téléphonique et consultations sur rendez-vous

E-mail: pluriels@pluriels.ch — www.pluriels.ch

L'association **Appartenances-Genève** a comme objectif de promouvoir le développement de l'autonomie et de la qualité de vie des populations migrantes. Elle offre:

- des prises en charge thérapeutiques (individuelles, familiales et en groupe) des personnes présentant des difficultés d'ordre psychologique suite au processus de migration et aux vécus parfois traumatiques qui les ont précédés;
- des thérapies communautaires;
- des programmes de formation et de recherche autour de questions liées à la migration et aux traumatismes;
- des cours de préparation à la naissance pour femmes migrantes non-francophones, en collaboration avec l'Arcade des sages-femmes.

Permanences téléphoniques:

- mardi de 9 h 30 à 11 h 30
- jeudi de 14 h à 16 h

Les consultations se font sur rendez-vous.

Pour le programme de prévention « Enceinte à Genève » contactez Fabienne Borel, sage-femme, au 078 866 91 77 ou à l'adresse arcade@worldcom.ch.

Appartenances - Genève

Boulevard Saint-Georges 72

Tél.: 022 781 02 05

E-mail: appartenances.g@bluewin.ch — www.appartenances-ge.ch

La Consultation Couples et Parents du Centre Social Protestant est un lieu d'écoute, de soutien et de parole pour les couples qui rencontrent des difficultés dans leur relation ou dans leur rôle de parents. Une aide spécifique est apportée aux couples biculturels.

La première consultation est gratuite. Une participation financière fixée en fonction des moyens de chacun est demandée pour les suivantes.

Des ateliers de coparentalité pour personnes séparées ou divorcées sont proposés trois fois par année.

Centre Social Protestant (CSP)

Rue du Village-Suisse 14

Tél. 022 807 07 00

E-mail: info@csp-ge.ch — www.csp.ch/ge/prestations/consultations/conjugal/

Infection VIH-SIDA

Le test de dépistage anonyme du VIH se fait sur rendez-vous à l'Hôpital cantonal, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 30 non-stop.

Coût du test: Fr. 55.– pour les plus de 18 ans; Fr. 25.– pour les mineurs.

Pour prendre rendez-vous: www.testvih.ch
022 372 96 17

Lieu: Hôpital Cantonal, 2^e étage: suivre la ligne jaune « Consultations spécialisées médecine interne » jusqu'à « Tests anonymes ».

Le **Groupe sida Genève** est une association privée dont l'objectif principal est la lutte contre le sida à Genève. Son mandat comprend la prévention de nouvelles infections, le soutien aux personnes concernées, la lutte contre les discriminations et la diffusion d'informations sur le VIH/sida. L'essentiel des services et prestations du Groupe sida Genève sont confidentiels et gratuits.

Groupe Sida Genève

Rue du Grand-Pré 9

Tél. 022 700 15 00

E-mail: info@groupesida.ch — www.groupesida.ch

Dialogai est une association qui propose aux hommes homosexuels un lieu d'écoute, de convivialité, de partage, de rencontre, d'information, d'accueil et de conseils.

Dialogai est également antenne de l'Aide Suisse contre le sida et, à ce titre, lutte contre l'épidémie de VIH par des actions de terrain et de prévention, mais aussi contre la recrudescence des autres infections sexuellement transmissibles.

Dialogai

Rue de la Navigation 11-13

Tél.: 022 906.40.40

E-mail: info@dialogai.org — www.dialogai.org

Le **Centre de santé pour hommes Checkpoint-Genève**, service de Dialogai, est un centre de test rapide et de conseil personnalisé qui permet aux gays et aux hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH) de se faire tester pour le VIH, la gonorrhée, la chlamydia, la syphilis et les hépatites.

Checkpoint propose également la vaccination pour les hépatites A et B. Dans le cadre de consultations confidentielles et anonymes, les tests permettent aussi d'échanger sur ses pratiques et la gestion des risques sans jugement avec un professionnel de la santé sensibilisé à la sexualité gay.

Checkpoint reçoit **SANS** rendez-vous :

- lundi et mercredi de 16 h à 20 h
- vendredi de 12 h à 16 h

Checkpoint Genève

Rue du Grand-Pré 9 (Grottes)
Montée directe par l'ascenseur (3^e étage)
Tél. 022 906 40 30
www.checkpoint-ge.ch

Métiers du sexe

Aspasie Prévention Migrantes (APM) mène une action de prévention et de santé auprès de personnes migrantes travaillant dans le commerce du sexe à Genève.

Contacts et information par des médiatrices multilingues en espagnol, portugais, russe, anglais, italien et français.

Orientation, accompagnement et soutien selon la demande.

Permanence : les lundis, jeudis et vendredis de 14 h à 17 h ou sur rendez-vous.

Aspasie prévention migrantes (APM)

Rue de Monthoux 36
Tél. 022 732 68 28
E-mail : aspasie@aspasie.ch — www.aspasie.ch

**Informations relatives à la santé
en plusieurs langues :
www.migesplus.ch**

Travail et assurances sociales

Toute relation de travail (contrat oral ou écrit) donne droit à des assurances sociales qui vous protègent, sous certaines conditions, en cas d'accident, d'invalidité, et de retraite. Il est important d'être assuré-e et il faut savoir que les informations détenues par les différentes institutions d'assurances sociales ne sont pas transmises à la police des étrangers.

En Suisse, la personne qui vous emploie est tenue par la loi de vous affilier aux assurances sociales. C'est donc elle qui doit entreprendre les démarches. Si elle vous déclare aux assurances sociales, vous obtiendrez une carte AVS avec un numéro d'assuré. Veuillez tout de même vérifier par la suite, avec l'aide d'un syndicat, que la personne qui vous emploie verse bien vos cotisations.

La Loi sur le travail veille également à ce que vous ayez de bonnes conditions de travail. Ainsi, votre contrat de travail (oral ou écrit) stipulant le nombre d'heures de travail et le salaire, doit répondre aux conventions collectives en vigueur : salaire correct, vacances et jours fériés compris et payés, heures supplémentaires payées, versement de salaire en cas de maladie ou de maternité. Si ces normes ne sont pas respectées, vous pouvez en informer les syndicats. Avec l'aide d'un syndicat, vous avez alors la possibilité d'entamer des démarches à l'encontre de la personne qui vous emploie. Le syndicat peut vous accompagner dans une procédure au Tribunal des Prud'hommes qui règle les litiges entre employé-e-s et employeurs/euses. Les syndicats vous donneront de plus amples informations.

Exemple des différentes cotisations prélevées sur votre salaire (taux 2012) :

Salaire brut

- AVS/AI/APG (5.15 %) : déduction obligatoire
- AC (1.1 %) : déduction obligatoire
- LAMat (Assurance maternité; 0,045 %) : déduction obligatoire
- LPP : varie en fonction du salaire et n'est déduite qu'à partir d'un certain montant
- LAA et PGM : déductions selon contrat de travail ou CCT
- Impôt à la source : varie en fonction des barèmes

= **Salaire net**

Assurance accident (LAA)

C'est l'assurance la plus importante pour vous car elle vous couvre, indépendamment de votre statut, en cas d'accident sur le lieu de votre travail. Elle prend en charge l'ensemble des frais médicaux liés à l'accident et assure le versement de votre salaire pendant la durée de votre incapacité de travail. Si vous travaillez plus de 8 heures par semaine chez un-e même employeur/euse, l'assurance accident vous couvre également pour les accidents non-professionnels, pour autant que la personne qui vous emploie y ait souscrit. En cas d'atteinte à l'intégrité ou d'invalidité, l'assurance accident peut vous verser une rente. En cas de départ de Suisse, ces rentes sont exportables indépendamment de toute convention internationale.

Assurance vieillesse et survivants (AVS) et Assurance invalidité (AI)

L'AVS et l'AI assurent des prestations en cas de vieillesse (rente vieillesse), d'invalidité (rente d'invalidité), de décès du/de la conjoint-e ou d'un parent (rente de survivants), indépendamment de leur statut.

En cas de départ, les travailleuses et les travailleurs ressortissants d'un pays signataire d'une convention bilatérale avec la Suisse peuvent exporter leur rente. Ils ne peuvent par contre pas retirer leur capital avant l'âge légal de la retraite.

Les travailleuses et les travailleurs sans statut légal, ressortissants d'un pays sans convention bilatérale avec la Suisse, ne peuvent pas exporter leur rente AVS/AI; elles/ils peuvent par contre retirer leur capital sur demande une fois rentrés dans le pays. Renseignez-vous à l'avance auprès d'un syndicat ou d'un service juridique.

Prévoyance professionnelle (LPP)

Cette assurance complète l'AVS/AI. Seuls les salarié-e-s, indépendamment de leur statut, de plus de 25 ans dont le revenu annuel dépasse Frs. 24 720.- (au 01.01.2012) sont obligatoirement assujetti-e-s (dès 17 ans pour les risques décès et invalidités). Il est parfois possible d'être assuré-e dès le 1^{er} centime, selon le contrat souscrit par l'employeur/euse. En cas de départ, le versement du capital épargné peut être exigé. Renseignez-vous à l'avance auprès d'un syndicat.

Assurance chômage (LACI)

L'assurance chômage indemnise les travailleuses et travailleurs ayant perdu leur emploi. Le montant reçu, octroyé durant un temps déterminé, correspond à un pourcentage du dernier salaire (entre 70 et 80 %). Si vous êtes

sans autorisation de séjour, vous ne pouvez **pas** prétendre au versement des indemnités de chômage même si vous y cotisez. Toutefois si votre séjour est régularisé, les années de cotisation seront prises en compte.

L'assurance chômage est amenée également à verser des indemnités aux travailleuses et travailleurs dont l'entreprise a fait faillite. Ces indemnités, à certaines conditions strictes, peuvent être versées aux employé-e-s sans statut-légal. Les personnes confrontées à ce genre de situation doivent se rendre auprès d'un syndicat.

Allocations familiales, de naissance ou d'adoption

Toute personne ayant des enfants à charge et cotisant à l'AVS a droit aux allocations familiales.

Le montant mensuel par enfant :

- Enfant jusqu'à 16 ans : 300.-
- Enfant de 16 à 25 ans (à condition que le jeune soit en études ou en apprentissage) : 400.-

Allocation de naissance ou d'accueil en cas d'adoption :

Cette allocation, d'un montant de 2000 francs, est versée une seule fois à la naissance de l'enfant. Pour en bénéficier, il faut qu'un droit aux allocations familiales existe et que la mère de l'enfant ait été domiciliée en Suisse durant toute la grossesse.

Supplément pour famille nombreuse à partir du 3^e enfant du même ayant droit :

Allocation pour enfant : 100.-

Allocation de naissance et d'accueil en cas d'adoption : 1000.-

Pour vous inscrire, vous pouvez prendre rendez-vous avec le CCSI si vos enfants ont entre 0 et 12 ans, ou avec un syndicat. Lorsque vous vous présenterez à votre rendez-vous, munissez-vous de votre carte AVS, de justificatifs de salaire, de preuves de la domiciliation de votre enfant en Suisse (telles que la police d'assurance ou l'attestation de scolarité) et des pièces d'identité.

Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)

Route des Acacias 25

Tél. 022 304 48 60 — www.ccsi.ch

Si vous êtes déclaré-e par le biais de Chèque-Service, vous pouvez directement vous adresser à :

Chèque-Service: Tél. 022 301 73 16 — www.chequeservice.ch

Assurance maternité (LAMat)

Si vous avez cotisé au moins 9 mois à l'assurance maternité, que vous avez travaillé au moins 5 mois à Genève durant la grossesse et que vous êtes sous contrat – écrit ou oral – au moment de l'accouchement, vous pouvez en bénéficier. Le salaire de la mère est assuré durant les 16 semaines après la naissance de l'enfant.

Impôt à la source

Les migrantes et migrants sans autorisation de séjour sont soumis à l'impôt à la source. La personne qui vous emploie doit prélever directement sur votre salaire un montant selon un barème qui est fourni par le service des impôts. Elle doit ensuite reverser ce montant au service des impôts. Le montant des impôts prélevés peut faire l'objet d'une réclamation et de remboursements parfois conséquents, notamment lorsque vous avez des enfants à charge. Cette réclamation doit impérativement être adressée à l'Administration fiscale cantonale, Service de l'impôt à la source, avant le 31 mars qui suit la période d'imposition. Renseignez-vous auprès d'un syndicat.

Versement du salaire en cas de maladie

Le versement du salaire en cas de maladie dépend de la durée de votre engagement et de l'existence ou non d'une assurance perte de gain maladie. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès d'un syndicat.

Chèque Service pour les travaux domestiques de proximité

Depuis janvier 2004, **Chèque Service** se charge de toutes les démarches administratives d'inscription aux assurances sociales et assurance accident (LAA) pour la personne qui vous emploie. Si vous êtes employé-e chez un particulier pour travaux domestiques de proximité (travaux ménagers, garde à domicile, petits travaux de jardinage), celui-ci peut très facilement adhérer à Chèque Service.

Pour cela, la personne qui vous emploie doit remplir un formulaire d'adhésion, joindre une copie de votre carte AVS ou de votre carte d'identité et le renvoyer à Chèque Service. Le formulaire peut se télécharger sur le site

www.chequeservice.ch ou se chercher dans l'un des 22 Centres d'action sociale et de santé (CASS) du canton et auprès de certaines mairies.

En cas de première affiliation, Chèque Service se chargera de vous procurer une carte et un n°AVS.

Hormis le fait que vous serez couvert-e (avec les avantages qui en découlent), la relation avec votre employeur/euse reste la même. Il/elle vous paiera directement un salaire net (toutes charges sociales déduites) comme à l'accoutumée et vous demandera simplement de signer un « coupon » chaque mois lui permettant de déclarer à Chèque Service votre salaire. Vous devrez conserver le volet de droite, comme quittance. De plus, vous pouvez demander, si besoin est, un décompte à Chèque Service des salaires déclarés. En fin d'année, votre certificat de salaire annuel sera envoyé à votre employeur/euse qui vous le remettra.

Permanences:

- lundi et jeudi de 14 h à 17 h
- vendredi de 9 h à 12 h

Chèque Service

Case postale 361

1213 Petit-Lancy

Tél: 022 301.73.16

E-mail: information@chequeservice.ch — www.chequeservice.ch

Contrat-type de l'économie domestique

Il existe deux sortes de contrat-type pour l'économie domestique qui définissent le salaire horaire, le nombre d'heures de travail par semaine, les vacances et jours fériés, les délais de congé, etc. Ces contrats définissent les minimums auxquels vous pouvez prétendre. Le contrat étant une norme légale, il est obligatoire pour les employeuses et employeurs de s'y conformer. Vous pouvez obtenir un exemplaire de ces contrats auprès des syndicats.

Syndicats

Pour des questions de droit du travail et de sécurité sociale, les syndicats peuvent vous conseiller, vous représenter et vous défendre en cas de besoin. Pour bénéficier de l'aide d'un syndicat, il vous faut devenir membre en payant une cotisation mensuelle.

Le secrétariat du SIT répond à vos appels:

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Permanences par secteurs d'activités:

- construction – entretien: mardi et jeudi de 15 h à 18 h 30;
- hôtellerie – restauration – économie domestique – alimentaire – coiffure – esthétique: mardi et jeudi de 14 h à 17 h;
- terre – sécurité – services: mardi de 14 h à 18 h 30.

Syndicat SIT

Rue des Chaudronniers 16

Tél. 022 818 03 00

E-mail: sit@sit-syndicat.ch — www.sit-syndicat.ch

La permanence d'**UNIA** est ouverte:

- du lundi au vendredi de 16 h à 18 h (tous secteurs d'activités confondus).

Syndicat UNIA

Chemin des Surinam 5

Tél. 0848 949 120

E-mail: geneve@unia.ch — www.geneve.unia.ch

Cours de français, formation pour adultes et traductions

L'**Université Ouvrière de Genève (UOG)** propose des cours de français tous niveaux dont des cours d'alphabétisation ainsi que des activités culturelles et d'intégration (couture, remise en forme, course à pied, sorties culturelles,...). Inscriptions deux fois par an. Pré-inscription obligatoire.

Coût annuel des cours: Fr. 100.–.

Heures d'ouverture de l'accueil:

- lundi de 8 h à 18 h sans interruption
- mardi à jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Université Ouvrière de Genève (UOG)

Place des Grottes 3

Tél. 022 733 50 60

E-mail: info@uog.ch — www.uog.ch

L'**Université Populaire du Canton de Genève (UPCGe)** offre des cours de base pour adultes, le soir, d'alphabétisation, de français, de langues étrangères, de comptabilité, de mathématiques, d'informatique et de culture générale. Les cours ont lieu sur l'année scolaire, divisée en 2 semestres (voir dates d'inscriptions avec le secrétariat).

Coût: 50.– de cotisation de membre pour l'année scolaire + 50.– de taxe par semestre et par cours suivi.

Horaire du secrétariat:

- lundi au jeudi de 14 h à 19 h 30

Horaire des cours: de 18 h 15 à 19 h 45 ou de 20 h à 21 h 30

Université Populaire du Canton de Genève (UPCGe)

Rue du Vuache 23

022 339 05 00

E-mail: info@upcge.ch — www.upcge.ch

L'**Université Populaire Albanaise** propose des cours de français, réguliers (2 x 2 h par semaine) ou intensifs (4 x 2 h par semaine), ainsi que des ateliers de conversation et de rédaction en français. Ces cours et ateliers sont ouverts aux apprenant-e-s adultes de toutes origines. Un espace d'accueil pour les enfants est ouvert durant les heures de cours, entre 9 h et 16 h. L'UPA dispense également des cours d'albanais pour adultes et offre un appui scolaire destiné aux enfants de 6 à 15 ans.

L'UPA offre en outre une permanence de conseil social et juridique. Un service de traduction et d'aide aux démarches administratives est accessible sur rendez-vous.

Université Populaire Albanaise

Chemin Surinam 7

Tél. 022 340 25 77

E-mail: upa-upsh@upa.ch — www.upa.ch

Le **Centre d'intégration culturelle de la Croix-Rouge genevoise (ex-Bibliothèque interculturelle)** offre une aide gratuite à la rédaction de lettres d'ordre professionnel et administratif et de curriculum vitæ, tous les lundis et jeudis de 9 h à 11 h 30 et les mercredis de 14 h à 17 h, ainsi que des cours de français.

Centre d'intégration culturelle

Rue de Carouge 50

Tél. 022 320 59 55

www.croix-rouge-ge.ch

Seniors d'ici et d'ailleurs (Croix-Rouge genevoise) offre des cours de langue au prix de 10 francs par an, réservés aux personnes migrantes de plus de 55 ans. Inscription obligatoire. L'association organise également des cours de gym, des ateliers, des repas communautaires, des excursions, etc.

SIA

Route des Acacias 9

Tél. 022 304 04 04

E-mail: info@croix-rouge-ge.ch

Le **Centre d'accueil et de formation de La Roseaie** offre des activités de formation (cours de français et d'informatique), d'accompagnement (conseil, soutien administratif, rédaction de CV et de lettres de motivation) et des activités culturelles (projets artistiques, circuits « découverte »).

Les activités du centre sont gratuites et s'adressent à tou-te-s les migrant-e-s de Genève, sans distinction de statut, de nationalité, d'âge ou de genre.

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

La Roseaie

Entrée: Rue de la Maladière 2

Rue de Carouge 108

Tél. 022 552 02 64

E-mail: info@centreroseaie.ch — www.centreroseaie.ch

L'**Association Camarada** propose aux femmes migrantes des cours de français et d'alphabétisation le matin et l'après-midi, des cours de langues, ainsi qu'une série d'ateliers d'intégration tels que mathématiques, informatique, couture, cuisine, natation, gymnastique. Un programme d'insertion professionnelle est proposé autour de l'économie domestique ainsi qu'une formation dans le domaine de l'entretien et du nettoyage.

Un espace enfants est à disposition pour les enfants d'âge préscolaire lorsque leur mère est à Camarada, dans la mesure des places disponibles.

Inscriptions: tout au long de l'année, les mardis, au centre de la Servette.

Frais d'inscription: Fr. 10.–

Prix des cours: participation forfaitaire de Fr. 20.– par mois.

Ouvert du lundi au vendredi: de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Camarada

Chemin Villard 19

Tél. 022 344 03 39, uniquement le matin

E-mail: centre@camarada.ch — www.camarada.ch

Évangile et travail, en collaboration avec l'Association laïque **Espace Solidaire Pâquis**, ouvre la porte du temple des Pâquis pour un service à la population, du lundi au jeudi de 9h à midi et de 14h à 17h. Toutes les activités sont gratuites.

Activités:

- accueil et écoute;
- accompagnement dans les démarches administratives;
- café, thé, tartines, petit déjeuner;
- orientation dans les demandes de service;
- activités d'écrivain public;
- ateliers d'initiation au français et de conversation française tous les jours, de 10h à 12h et de 14h 30 à 17h, sans inscription;
- bibliothèque multilingue (français, espagnol, anglais et allemand);
- journal de l'association *Entre Dos Mondos*;
- découverte de la culture genevoise et suisse;

Permanence juridique gratuite:

- lundi et jeudi matin de 9h à 12h.

Temple des Pâquis (angle rue de Berne et rue de Zurich)
Rue de Berne 49
Tél. 022 734 32 38
E-mail: info@espaquis.ch

La **Parroquia Católica de Lengua Española (PCLE)** offre des cours de français pour personnes de langue espagnole et portugaise.

- mardi, jeudi et vendredi: de 19h 30 à 21 h 30.

Parroquia Católica de Lengua Española (PCLE)
Rue Général-Dufour 18
Tél. 022 328 80 60
E-mail: pcle@pcle.ch

Fédération Maison Kultura est une association dont le but est de promouvoir l'intégration, développer l'interculturalité et accompagner les associations. L'association propose notamment:

- différents cours de français (alphabétisation, selon les niveaux, cours intensifs);
- un programme d'encadrement d'une durée de neuf mois pour les jeunes en recherche d'emploi ou en difficultés scolaires.

Fédération Maison Kultura

Route de Chêne 41B
Tél.: 022 340 71 11
E-mail: kultura@kultura.ch — www.kultura.ch

Le **Service d'interprétariat communautaire de la Croix-Rouge** fournit aux institutions et entreprises un réseau d'interprètes communautaires formé-e-s au dialogue interculturel dans les domaines de la santé, du social et de la formation.

Service d'interprétariat communautaire de la Croix-Rouge

Route des Acacias 9
Tél. 022 304 04 91
E-mail: info@croix-rouge-ge.ch

A partir de janvier 2013, **KAYU Intégration** reprendra la totalité des cours de français de l'association Tierra Incognita.

L'Association KAYU Intégration propose des cours de français pour tout public ainsi que des cours d'espagnol pour les enfants issus de la migration hispano-américaine.

A travers des activités qui ne se cantonnent pas uniquement à l'intérieur de la salle de classe, KAYU cherche à élargir le contexte d'utilisation de la langue d'accueil, ainsi qu'à créer des liens sociaux entre les participant-e-s de langue et de culture différentes.

KAYU intégration

info@kayu.ch
Dans les locaux de la librairie Albatros
Rue Charles Humbert 6
Tél. 022 321 59 83

Le programme **MigraLingua**, coordonné par l'organisation **ICVolontaires** met à disposition des familles migrantes non-francophones des interprètes communautaires pour tous types de rencontres liées à la scolarité des enfants (rencontre parent-enseignant-e ou avec un membre de la direction, journée d'inscriptions, réunion de parents d'élèves...). Le service est gratuit.

Vous pouvez faire appel aux services d'ICV par téléphone ou en remplissant le formulaire sur le site internet de l'organisation, disponible en plusieurs langues.

ICVolontaires

Rue de Carouge 104

Tél. 022 800 14 36

Email: migralingua@icvolontaires.org — www.migralingua.org

Pour la traduction de certains **documents officiels**, tels que les documents d'État civil, il est généralement exigé que ces traductions soient effectuées par des traducteurs jurés de la **Chancellerie d'État**.

Chancellerie d'État

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2

Tél. : 022 327 95 64

Scolarité et prise en charge des enfants de 0 à 18 ans

En premier lieu, l'important est d'orienter votre enfant vers un établissement en fonction de son âge et de sa date d'arrivée à Genève.

Préscolaire (0-4 ans)

Dans le cadre de la permanence « Petite enfance, santé et genre » du **Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)**, vous pouvez affilier votre enfant à une assurance maladie (possibilité de subside pour les petits revenus). Parallèlement, le CCSI peut vous orienter dans la recherche de solutions pour la garde des enfants.

Le central répond à vos appels le lundi de 13 h 30 à 16 h 30, le mardi et le mercredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, et le jeudi et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30. Les permanences ne reçoivent que sur rendez-vous.

Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)

Route des Acacias 25

Tél. 022 304 48 60

E-mail: admin@ccsi.ch — www.ccsi.ch

Scolarité obligatoire

Tous les enfants, quel que soit leur statut, ont l'obligation de suivre l'école obligatoire – **jusqu'à 15 ans** – à Genève. Les parents ne sont pas dénoncés aux autorités. Le début de la scolarité obligatoire est fixé à **4 ans**.

École primaire (de 4 à 11 ans)

Tout enfant en âge de scolarité obligatoire a l'obligation d'avoir une assurance maladie et accidents. Le Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI) effectue les démarches d'affiliation et transmet aux parents une attestation pour l'école permettant une intégration immédiate dans une classe. Pour les petits revenus, il est possible d'obtenir un subside d'assurance maladie.

Tout enfant fréquentant l'école a accès aux activités parascolaires (accueil des enfants, études surveillées) et aux restaurants scolaires. Une aide est possible pour les petits budgets. Renseignez-vous auprès du CCSI.

Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)

Route des Acacias 25

Tél. 022 304 48 60

E-mail: admin@ccsi.ch — www.ccsi.ch

Cycle d'Orientation (de 12 à 15 ans)

Dans les classes d'accueil, les enfants non francophones ont la possibilité d'apprendre le français et de se mettre à niveau dans les matières principales (allemand, anglais, mathématiques) avant de rejoindre les classes régulières.

Les parents des élèves qui passent de l'école primaire au Cycle d'orientation (CO) en restant en classe d'accueil reçoivent les informations relatives à l'inscription de leur enfant en temps voulu.

Les jeunes qui arrivent à Genève en âge du CO passent par le secteur des classes d'accueil (inscription sur rendez-vous).

Tous les élèves du CO doivent avoir une assurance maladie et accidents.

Le **secteur des classes d'accueil** est à la disposition des parents qui souhaiteraient des informations plus détaillées. Comme pour les inscriptions, ces entretiens ont lieu sur rendez-vous.

Secteur des classes d'accueil

Direction générale du Cycle, Collège des Coudriers

Avenue Joli-Mont 15A

Tél. 022 388 53 00

E-mail: dgco@etat.ge.ch — www.geneve.ch/co/orienter/accueil.html

Formation post-obligatoire (dès 15 ans révolus)

Toutes les écoles « à plein temps » de l'enseignement secondaire post-obligatoire, formations générales et professionnelles (voir ci-dessous), admettent les élèves, quel que soit leur statut. L'admission des élèves se fait après évaluation de leur niveau de compétence et des connaissances acquises et, le cas échéant, après avoir réussi un concours d'entrée. Les formations professionnelles en entreprises (apprentissage en mode dual) sont désormais accessibles aux jeunes sans statut légal, mais sous certaines conditions, très restrictives: **renseignez-vous auprès de l'une des permanences juridiques avant d'entreprendre toute démarche**. Les inscriptions ont lieu en avril et l'année scolaire commence fin août.

- Collège de Genève
- École de commerce
- École de culture générale
- Pôles de formation professionnelle

Les élèves n'ayant pas atteint le niveau scolaire exigé pour les écoles précitées ont accès aux structures d'insertion professionnelle du **Centre de transition professionnelle – CTP**, sur la base d'un dossier d'inscription.

Les élèves migrant-e-s non francophones de 15 à 19 ans ont accès aux classes d'accueil, d'insertion scolaire et d'insertion professionnelle du **service de l'Accueil de la scolarité post obligatoire – ACPO**. Les inscriptions se prennent à l'ACPO, sur rendez-vous. Les élèves sont en principe intégrés dans une classe de septembre à fin février.

Les élèves non francophones des classes d'accueil du Cycle d'orientation peuvent, sous certaines conditions, être inscrit-e-s dans une classe d'accueil, d'insertion scolaire ou d'insertion professionnelle de l'ACPO. Les inscriptions se prennent habituellement en juin.

L'objectif principal des classes de l'ACPO est un apprentissage du français et une mise à niveau des connaissances pour entrer dans une école de l'enseignement secondaire post-obligatoire, structures d'insertion professionnelle comprises.

Pour toutes les questions relatives aux problématiques sociales, les conseillers et conseillers sociaux du CTP et de l'ACPO sont à disposition sur rendez-vous. Ils aident les personnes dans les démarches nécessaires, notamment pour l'assurance maladie obligatoire.

Horaires de réception du CTP :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, sauf le mercredi après-midi.

Centre de transition professionnelle (CTP)

Avenue de Châtelaine 40

Tél. 022 338 73 20 - fax 022 388 73 49

<http://edu.ge.ch/ctp/>

Service de l'accueil de la scolarité post obligatoire - ACPO

Av. de Châtelaine 97

Tél. 022 388 12 60 – fax 022 388 12 59

<http://edu.ge.ch/acpo/>

Soutien scolaire

Il existe des études surveillées pour les élèves du Primaire et du Cycle d'orientation, après la fin des cours de l'après-midi. Veuillez vous renseigner auprès de chaque établissement scolaire.

L'Association des répétiteurs Ajeta (ARA) propose des cours d'appui (leçons particulières ou collectives) et du soutien pédagogique aux élèves du Primaire, du Cycle d'orientation et du post-obligatoire ayant des difficultés scolaires.

Inscription : Fr. 35.- par année. Coût par cours : de Fr. 22.- à Fr. 29.- de l'heure. Selon le revenu des parents, possibilité de bénéficier d'une aide financière de l'Etat pour le paiement des cours.

Réception : de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (sauf vendredi : 17 h)

Associations des Répétiteurs Ajeta (ARA)

Boulevard des Philosophes 5

Tél. 022 809 60 60

E-mail : ara@ararep.ch — www.ararep.ch

Évangile et travail, en collaboration avec **l'Espace solidaire Pâquis**, offre du soutien scolaire gratuit tous les mercredis de 15 h à 18 h.

Temple des Pâquis (angle rue de Berne et rue de Zurich)

Rue de Berne 49

Tél. 022 734 32 38

E-mail : info@espaquis.ch

Le **Centre d'intégration culturelle** de la Croix-Rouge genevoise offre du soutien scolaire gratuit tous les lundis et jeudis après-midi de 16 h à 17 h 30 et des cours de français, en été, pour les enfants qui ne parlent pas le français et qui doivent commencer l'école en septembre.

Centre d'intégration culturelle

Rue de Carouge 50

Tél. 022 320 59 55

www.croix-rouge-ge.ch

Après l'école, les mercredis et pendant les vacances scolaires

La **FASe** prend en charge des jeunes (de 4 à 18 ans), dans les maisons de quartier, centres de loisirs, centres de rencontres, jardins Robinson et terrains d'aventures les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ces centres proposent des activités culturelles et de loisirs principalement aux jeunes mais aussi à l'ensemble de la population : repas, jeux, ateliers, centres aérés, animation de quartier, fêtes.

Pour la prise en charge de vos enfants pendant les vacances scolaires, veuillez à bien vous renseigner sur les dates d'inscription pour avoir des places. Précisez au moment de l'inscription que votre enfant ne peut quitter le territoire suisse. L'inscription se fait directement auprès d'un des centres qui se trouvent dans les quartiers et les communes du canton de Genève.

Des arrangements financiers sont possibles. La liste de ces lieux peut être obtenue à la **Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)**.

- Horaires de réception : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30

Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle FASe

Rue Blavignac 10

Tél. 022 593.57.00

E-mail : fase.secretariat@fase.ch

Le **Centre Protestant de Vacances (CPV)** organise des camps de vacances pendant les périodes de vacances scolaires pour les jeunes de 4 à 18 ans.

- Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 13h à 17h

CPV

Rue du Village-Suisse 14 (7^e)

Tél. 022 809 49 79

E-mail : info@camp.ch — www.camp.ch

Les jours d'école, le **Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP)** accueille les enfants scolarisés à l'école primaire pour les repas de midi et pour des activités après la fin de l'école (de 16h à 18h). Ces activités parascolaires sont encadrées par des animatrices et des animateurs professionnels. L'inscription doit se faire auprès des responsables du parascolaire présents à l'école de votre enfant. Pour la gratuité – selon vos revenus –, s'adresser au CCSI.

Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire GIAP

Boulevard des Promenades 20-22

1227 Carouge

Tél. 022 309 08 20

Informations sociales

Permanences d'informations sociales

La permanence sociale et juridique de Caritas Genève, assure accueil, écoute, information et orientation pour toutes les personnes ayant une question d'ordre social. Appui individuel ou familial dans les domaines suivants :

- écoute-information;
- réorientation et prise de contacts avec d'autres services et autorités publiques;
- accompagnement psychosocial;
- soutien pour la gestion de budget;
- bilan de situation en matière d'assainissement de dettes;
- aide administrative;
- aide ponctuelle matérielle;
- aide à la rédaction de courrier, recours, formulaires, etc.

La permanence reçoit sur rendez-vous. **Il faut prendre contact le lundi auprès de Caritas par téléphone, ou venir directement à la réception.**

Horaires de la permanence :

- mardi de 14h à 17h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- jeudi de 14h à 17h
- vendredi de 9h à 12h

Permanence avec écrivain public :

- lundi de 9h à 12h
- mardi de 9h à 12h

Permanence sociale et juridique de Caritas

53 rue de Carouge

Tél. 022 708 04 44

www.caritas-geneve.ch

Le service social du **Centre social protestant** (CSP) apporte une écoute, des conseils et un soutien dans les domaines suivants:

- appui lors de démarches administratives;
- négociation avec les services officiels et privés;
- conseils sur la gestion d'un budget familial;
- plan d'assainissement de dettes.

Pour obtenir des informations ou prendre rendez-vous, il est possible d'appeler pendant la permanence ou de venir directement au CSP pendant les heures de permanence.

Horaires de la permanence sociale d'accueil:

- lundi et mercredi de 13 h 30 à 16 h 30

Horaires de la permanence sociale téléphonique:

- lundi et mercredi de 14 h à 16 h 30

Centre social protestant

Rue du Village-Suisse 14 — Tél. 022 807 07 00

E-mail: info@csp-ge.ch — www.csp.ch/geneve

Les **Permanences Volantes de l'EPER** (Entraide Protestante Suisse) sont un projet de promotion de la santé et de soutien social pour les personnes migrantes hispanophones et lusophones en situation de précarité, avec ou sans statut légal. Les prestations sont gratuites. Les permanences d'écoute (entretiens individuels) offrent un espace confidentiel d'écoute, d'appui, d'information et d'orientation. Elles permettent aux personnes migrantes d'exposer leurs difficultés, de recevoir des informations pertinentes et de bénéficier d'une orientation adéquate vers les institutions socio-sanitaires genevoises. Les entretiens se font sur rendez-vous et se mènent en espagnol ou portugais. Les Permanences Volantes organisent également des conférences-débats (séances d'informations) dans les communautés migrantes afin d'améliorer la connaissance de leurs droits et l'accès aux différents services. Des actions communautaires (ateliers de théâtre et de danse, cours de gym-physio et formations) sont mises en place autour de thématiques sociales et de santé pour les personnes migrantes.

Permanences volantes

Rue de Carouge 108 A (entrée sur la Rue de la Maladière 2)

022 300 49 11; Gaëlle Martinez: 076 536 81 94, E-mail: martinez@eper.ch

Le **Service d'aide au retour de la Croix-Rouge** est à la disposition de toute personne séjournant à Genève qui souhaite retourner dans son pays d'origine, qu'elle relève du domaine de l'asile, des étrangers ou qu'elle ne possède pas de permis de séjour. Les services sont gratuits et confidentiels. L'activité s'exerce en stricte conformité avec les principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

Renseignements:

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 (mardi dès 10 h).

Service d'aide au retour de la Croix-Rouge

Route des Acacias 9

Tél. 022 304 04 70

www.croix-rouge-ge.ch

Le **Service de la protection des mineurs** a pour mission d'assurer la protection des mineurs en danger dans leur développement lorsque les parents n'y remédient pas d'eux-mêmes, seuls ou avec l'aide qu'ils pourraient solliciter auprès d'autres intervenant-e-s.

Il intervient à la demande des familles, sur signalement d'un tiers et avec l'accord de la détentrice et du détenteur de l'autorité parentale, ou sur mandat judiciaire civil ou pénal.

L'intervention socio-éducative est conduite par une assistante ou un assistant social; elle prend la forme de conseil et d'appui éducatif aux parents et aux enfants. Dans le cadre de cette intervention, des prestations éducatives à domicile peuvent être sollicitées; au besoin, avec l'accord des parents ou sur mandat judiciaire, le Service de protection des mineurs place le mineur en institution ou en famille d'accueil.

Heures d'ouverture:

- du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- sans rendez-vous: de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30, sauf le jeudi

Service de la protection des mineurs

Rue des Glacis-de-Rive 11

Tél. 022 546 10 00

<http://www.ge.ch/spmi/>

Infor Jeunes est un centre d'information qui répond gratuitement et en toute confidentialité à tous types de demandes émanant de jeunes adultes entre 16 et 25 ans ou de leurs parents.

Accueil sans rendez-vous:

- du lundi au vendredi de 12h à 18h

Permanence téléphonique, 7 jours sur 7, de 12h à 22h.

Infor Jeunes – Centre d'information (HG)

Rue des Glacis-de Rive 12

Tél. 022 420 55 55

www.inforjeunes.ch

La **Fondation suisse du Service Social International** offre son soutien aux enfants et aux familles confrontés à des problématiques sociales et juridiques dans un contexte transnational.

Le service **Prestations transnationales** conseille toutes les personnes, en Suisse et à l'étranger, indépendamment de leur nationalité, de leur statut légal et de leur appartenance politique, ethnique, culturelle ou religieuse, dans les domaines suivants :

- protection de l'enfant ;
- enlèvements d'enfants ;
- responsabilité parentale ;
- consultations pour couples binationaux ;
- médiation familiale internationale ;
- recherche des origines ;
- mineurs non accompagnés ;
- adoption internationale.

Le programme **Réintégration dans le pays d'origine** de la Fondation suisse du Service Social international s'adresse à toute personne désirant rentrer dans son pays d'origine et ayant un projet concret de réintégration. Il propose une aide financière permettant d'ouvrir des perspectives d'emploi ou de garantir une formation dans le pays d'origine, ainsi que la mise en réseau avec une personne de soutien sur place.

Les consultations se font sur rendez-vous. Le secrétariat (réception et téléphone) est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Fondation suisse du Service Social International

Rue du Valais 9

Tél. : 022 731 67 00

E-mail : ssi@ssiss.ch — www.ssiss.ch

F-Information est une association qui s'adresse aux femmes dans le but de les informer, les écouter, les soutenir dans toute démarche utile à leur vie quotidienne. F-Information propose des consultations juridiques (droit de la famille, droit du travail, permis de séjour, droit du bail,...), des consultations professionnelles (aide à la recherche d'emploi, élaboration de projets professionnels,...) et des consultations psychosociales (problèmes personnels, administratifs,...).

Les consultations durent une heure, sur rendez-vous. Tarif: Fr. 50.-, 30.- (étudiant-e-s, AVS, chômage). Possibilité de devenir membre et de bénéficier de la première consultation gratuite. Renseignement au 022 740 31 00.

Une permanence juridique téléphonique a lieu tous les jeudis de 14h à 16h au 022 740 31 11.

F-Information propose des moments collectifs d'échanges et d'information (RESI-F, Salons, Croc'info,...) à découvrir sur leur site www.f-information.org.

F-Information dispose également d'une bibliothèque ouverte au public (voir horaires sur le site internet).

Horaires d'ouverture :

- lundi de 14h à 18h
- mardi de 9h à 18h
- mercredi de 9h à 13h
- jeudi de 9h à 20h
- vendredi de 9h à 13h

F-Information

Rue de la Servette 67

Tél. 022 740.31.00

E-mail : femmes@f-information.org — www.f-information.org

Fédération Maison Kultura met à disposition des personnes migrantes une permanence d'information pour toutes questions relatives aux démarches administratives ou à la santé.

Horaires de la permanence :

- Route de Chêne 41 B: de 9 h à 17 h Tél. : 022 340 71 11
- Rue du Nant 25: de 16 h 30 à 20 h Tél. : 022 700 52 44

Fédération Maison Kultura

Route de Chêne 41 B — Tél. : 022 340 71 11
E-mail : kultura@kultura.ch — www.kultura.ch

L'APDH, **Association pour la promotion des droits humains** met à la disposition des personnes migrantes arabophones une **permanence téléphonique gratuite en langue arabe et française** et répond à toutes les questions concernant les droits et les devoirs citoyens en Suisse. Elle propose des conseil, de l'accompagnement, de la prévention et de l'orientation, ainsi que des services de traduction, des conseils juridiques et de soutien administratif.

Horaires de la permanence :

- lundi de 13 h à 17 h
- jeudi de 9 h à 13 h

Accueil sur rendez-vous.

Association pour la Promotion des droits humains (APDH)

1, route des Morillons — 1218 Grand-Saconnex — Tél. : 022 788 32 73
E-mail : contact@apdh.ch — www.apdh.ch

L'Université populaire africaine propose dans ses activités d'intégration un « Guichet-Intégration » pour l'accueil et le conseil aux migrantes et aux migrants africains et à toute personne en recherche d'information, ainsi qu'un service « Ecrivain public », et diverses permanences (Racisme et Discrimination, Permanence juridique, Médiation interculturelle).

Horaires de réception :

- l'après-midi à partir de 15 h et sur rendez-vous.

Université populaire africaine

Maison des Associations, rue des Savoises 15
Tél. : 022 343 87 93
022 800 14 84
079 754 54 85

E-mail : info@upaf.ch — www.upaf.ch

Espace 360 offre des conseils juridiques notamment aux personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres (y compris couples binationaux). Domaines juridiques essentiellement traités : droit des étrangers, droit du travail, droit de la famille.

La permanence reçoit sur rendez-vous :

- du mardi au vendredi de 14 h à 18 h.

Espace 360 est également constitué de divers groupes d'accueil et de parole : Groupe transsexuel et transgenre, groupe personnes âgées, groupe homoparents, groupe personnes bisexuelles, groupe gays et lesbiennes international.

Espace 360

Rue de la Navigation 36
Conseils juridiques : 022 731 42 13
E-mail : juri@360.ch — www.360.ch

Prestations et lieux d'accueil d'urgence

Vous trouverez, ci-dessous la liste de différents lieux d'accueil pouvant vous recevoir en cas de besoin. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec ces structures. **Attention, elles sont souvent surchargées!**

Foyers d'hébergement pour femmes

La **Halte Femmes d'Emmaüs** est une communauté de vie pour femmes en situation de précarité et de grande exclusion. Elles y sont nourries et logées. Selon les règles d'Emmaüs, la Halte Femme offre un soutien individuel en échange de travail.

Accueil:

- du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 30 à la route de drize 5, 1227 Carouge

Halte femmes d'Emmaüs

Foyer: rue Ancienne 65-67 — 1227 Carouge

Administration: route de Drize 5 — 1227 Carouge

Tél. 022 342.39.59

E-mail: emmaus@emmaus-ge.ch

Au Cœur des Grottes est un foyer d'hébergement avec accompagnement psychosocial, destiné à une trentaine de femmes seules ou avec leurs enfants, momentanément confrontées à une situation de précarité: difficultés familiales, violences conjugales, exploitation sur le lieu de travail, trafic d'êtres humains, difficulté d'hébergement, retour de l'étranger.

L'association ne peut accueillir que des femmes ne travaillant pas ou des travailleuses déclarées aux assurances sociales.

Au Cœur des Grottes

Rue de l'Industrie 14

Tél.: 022 338 24 80

www.acdg.info/v4

Structures d'accueil: petits-déjeuners et repas gratuits, espaces d'écoute, de rencontres et d'échanges, services sanitaires,...

Club social rive droite

Rue du Temple 10

Tél.: 022 418 99 10

Club social rive gauche

Rue Hugo-de-Senger 2-4 – Tél. 022 418 98 50;

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Espace parent-enfant, structure du Service social ville de Genève, annexée au Club social rive droite

Rue du Temple 10,

Tél.: 022 418 99 10

Le C.A.R.É

Rue du Grand-Bureau 13

Tél.: 022 343 17 17

E-mail: contact@lecare.ch — www.lecare.ch

Jardin de Montbrillant

Tél.: 022 734 67 60

E-mail: carrefour-rue@carrefour-rue.ch — www.carrefour-rue.ch

Association Café Cornavin

Rue du Môle 42 bis

Tél.: 076 587 76 76

E-mail: cafecornavin@bluewin.ch — www.cafecornavin.ch.

Lieux d'hébergement d'urgence

LA COULOU - Abri pour sans-abri

Rue de la Coulouvrenière 4

Tél.: 022 734 67 60

E-mail: carrefour-rue@carrefour-rue.ch

Armée du Salut - accueil de nuit

Chemin Galiffe 4

Tél.: 022 338 23 90

Services juridiques

Les différentes permanences juridiques offrent des conseils sur diverses questions et problèmes d'ordre juridique, notamment en matière de permis de séjour.

Attention: ces permanences sont surchargées et n'ont pas la possibilité de vous accorder des rendez-vous sur le champ. N'attendez pas le dernier moment pour les contacter, notamment lors d'une procédure de recours à introduire.

La **Permanence sociale et juridique de Caritas Genève**, assure accueil, écoute, information et orientation pour toutes les personnes ayant une question d'ordre social ou juridique.

La permanence accueille sur rendez-vous. **Il faut prendre contact le lundi auprès de Caritas par téléphone, ou directement venir à la réception.**

Horaires de la permanence :

- mardi de 9 h à 12 h
- jeudi de 14 h à 17 h

Permanence sociale et juridique de Caritas

53 rue de Carouge

Tél. 022 708 04 44

www.caritas-geneve.ch

Le service juridique du **Centre social protestant** répond à vos questions dans les domaines suivants :

- droit administratif (impôts, permis de séjour et de travail, poursuites) ;
- droit de la famille (mariage, séparation, divorce, etc.) ;
- contrats (travail, vente, crédit, bail) ;
- assurances sociales (AVS, AI, accident, maladie, chômage) ;
- assurances privées.

Pour certaines démarches, une participation financière est demandée, en fonction des moyens de chacun-e.

Permanence juridique uniquement par téléphone : le lundi et le jeudi de 9 h à 11 h 30.

Pour obtenir des informations ou prendre un rendez-vous, veuillez appeler pendant les heures d'ouverture du CSP, de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Centre social protestant

Rue du Village-Suisse 14

Tél. 022 807 07 07

E-mail : info@csp-ge.ch — www.csp.ch/geneve

Dans le cadre de la Permanence « Permis de séjour » du **Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)**, vous pouvez recevoir des informations et, si nécessaire, obtenir un soutien dans vos démarches administratives et juridiques en matière de permis de séjour. La permanence est ouverte sur rendez-vous.

La permanence « Assurances sociales » du CCSI aide et conseille les personnes migrantes dans les démarches relatives aux assurances sociales lors d'incapacité de gain pour cause de maladie ou d'accident. La permanence reçoit uniquement sur rendez-vous.

La centrale répond à vos appels :

- lundi de 13 h 30 à 16 h 30
- mardi et mercredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
- jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)

Route des Acacias 25 — Tél. 022 304 48 60

E-mail : admin@ccsi.ch — www.ccsi.ch

Le **Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)** organise des permanences pour des questions de droit du travail touchant tous les secteurs, de permis de travail et de sécurité sociale.

Les permanences ont pour but d'informer et de conseiller les travailleuses et travailleurs sans-papiers sur leurs droits et d'enregistrer leur dossier dans le cadre de la démarche collective. Nous rappelons que le SIT ne dépose des demandes individuelles au cas par cas que lorsqu'il y a urgence, uniquement pour les personnes qui ont déjà un dossier au SIT (au moment de l'urgence) et qui ont un emploi. Les différentes assemblées générales qu'a tenues le SIT ont déterminé les cas d'urgence, à savoir : en cas d'arrestation, de maladie grave, ou pour les familles ayant un-e jeune en fin de scolarité obligatoire.

Permanence « sans-papiers » du SIT : les lundis après-midi de 14 h à 17 h et les jeudis matin de 9 h 30 à 12 h 30.

Le secrétariat (réception et téléphone) est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (le vendredi jusqu'à 17 h).

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)

Rue des Chaudronniers 16 — Tél. 022 818 03 00

E-mail: sit@sit-syndicat.ch — www.sit-syndicat.ch

Le service « **Assistance juridique aux migrants** » de la **Fondation suisse du Service Social International** s'adresse à toute personne ayant des difficultés liées à son statut administratif en Suisse. Il propose des consultations et des interventions dans les domaines suivants:

- demande et rédaction de recours en matière d'autorisations de séjour;
- regroupement familial;
- naturalisation;
- demande en constatation du statut d'apatride;
- procédure d'asile;
- assurances sociales.

Une participation financière est en principe demandée.

Fondation suisse du Service Social International

Rue du Valais 9 — Tél.: 022 731 67 00 — E-mail: ssi@ssiss.ch — www.ssiss.ch

L'ASLOCA, Association genevoise de défense des locataires, est une association privée de plus de 25 000 adhérent-e-s. Une équipe composée d'avocats et d'avocats-stagiaires offre des consultations juridiques gratuites aux membres locataires ou sous-locataires.

La cotisation annuelle est de Fr. 65.– pour les locataires ou sous-locataires d'un logement, à laquelle s'ajoute une taxe d'inscription unique de Fr. 20.–.

En cas d'ouverture d'un dossier, de rédaction de correspondances ou de défense dans le cadre d'une procédure, l'association perçoit des honoraires, en fonction du temps de travail effectué, du résultat obtenu et de la situation financière personnelle du locataire.

Permanences juridiques sans rendez-vous du lundi au jeudi de 17h à 18h, et le vendredi de 12h30 à 13h30 ou sur rendez-vous.

ASLOCA, Association genevoise de défense des locataires

Rue du Lac 12

Tél. 022 716 18 00 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30)

E-mail: asloca.geneve@asloca.ch — www.asloca.ch

Violence conjugale et sexuelle

Les prestations fournies par les associations ci-dessous sont gratuites et confidentielles pour la plupart d'entre elles:

Le **Centre de consultation pour victimes d'infractions LAVI** apporte une aide sociale, psychologique, matérielle et juridique aux victimes de violences physiques ou sexuelles. Il informe et oriente les victimes et leurs proches et assure le suivi et l'accompagnement de la victime tout au long de la procédure pénale. La confidentialité est absolue.

Appeler de préférence pour avoir un rendez-vous. Permanences:

- lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h;
- mardi après-midi de 13 h 30 à 17 h.

Centre de consultation pour victimes d'infractions LAVI

Boulevard Saint-Georges 72

Tél. 022 320 01 02 (français, anglais).

E-mail: centrelavi.ge@worlcom.ch — www.centrelavi-ge.ch

Quels que soient la forme et le stade de la violence, **Solidarité Femmes Genève** apporte une aide psychologique et sociale aux femmes victimes de violence conjugale en vue de réduire la dangerosité de leur situation, d'élaborer des stratégies de protection et de mobiliser leurs ressources individuelles et collectives afin de trouver des issues à cette violence.

Solidarité Femmes offre des consultations individuelles, des entretiens mère-enfant, des groupes de parole ainsi qu'un hébergement. Les prestations sont gratuites à l'exception du foyer d'hébergement.

- Consultations sur rendez-vous
- Permanence téléphonique: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h
- Permanence sans rendez-vous: mardi de 16h à 17h
- Séance d'information (sans rendez-vous): violence conjugale, que faire? Jeudi de 9h à 10h

Solidarité Femmes

Rue de Montchoisy 46

Tél. 022 797 10 10

E-mail: info@solidaritefemmes-ge.org — www.solidaritefemmes-ge.org

Viol-Secours apporte aide et soutien aux femmes ayant subi des violences sexuelles. Viol-Secours propose notamment une permanence téléphonique, des entretiens individuels, des groupes de parole et des stages d'auto-défense, ainsi que l'information et une formation sur le thème des violences sexuelles.

Langues parlées: français, anglais, et grec.

Viol-secours

Place des Charmilles 3

Tél. 022 345 20 20

E-mail: info@viol-secours.ch — www.viol-secours.ch

L'Unité interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence, UIMPV, s'adresse à toute personne, dès l'âge de 16 ans, confrontée à la violence physique, psychologique ou sexuelle en tant que victime, auteur-e ou témoin. Elle propose un accueil et un accompagnement à court et moyen terme en collaboration avec le réseau médical, psychologique, social et juridique de la communauté.

- Consultations du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Unité interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (UIMPV)

Département de médecine communautaire, de premier recours et des urgences

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4

Tél. 022 372 96 41

E-mail: uimpv.violences@hcuge.ch

Actions collectives

Le Collectif de soutien aux sans-papiers et le CTSSL

Le **Collectif de soutien aux sans-papiers** vous oriente et vous conseille les lundis de 14 h à 17 h et les jeudis de 9 h à 12 h sans rendez-vous.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous en dehors de ces heures.

Collectif de soutien aux sans-papiers

Route des Acacias 25

Tél. 022 301 63 33

E-mail: collectifsanspapiers@ccsi.ch — www.sans-papiers.ch/geneve

Le travail du **Collectif de travailleuses et travailleurs sans statut légal (CTSSL)** consiste à regrouper toutes les personnes sans statut légal travaillant à Genève afin de régulariser leur situation, mais aussi pour aider, informer et orienter dans la vie quotidienne toute personne en ayant besoin, que ce soit socialement, économiquement, juridiquement, etc.

Collectif de travailleuses et travailleurs sans statut légal (CTSSL)

Tél. 079 218 30 56

Rte des Acacias 25

E-mail: elcolectivoginebra@yahoo.com

Les associations de migrant-e-s

Les **associations de migrant-e-s** sont nombreuses à Genève. Pour avoir les coordonnées de l'association communautaire qui vous intéresse, vous pouvez vous adresser soit au Collectif de soutien aux sans-papiers, soit à Fédération Maison Kultura, soit au Bureau de l'intégration des étrangers.

Fédération Maison Kultura

Route de Chêne 41B

Tél.: 022 340 71 11

E-mail: kultura@kultura.ch — www.kultura.ch

Le **Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)** peut vous orienter et donner des informations concernant les associations nationales et locales, les administrations, les consulats et ambassades. Il ne délivre pas de permis.

Bureau de l'intégration des étrangers

Route de Chancy 88, 2^e étage

Tél. 022 546 74 99

E-mail: integration.etrangers@etat.ge.ch

www.ge.ch/integration

La Procuration

La Procuration est un document établi en votre nom par un syndicat. Par le biais de ce document, vous autorisez le syndicat à intervenir en votre faveur auprès des autorités policières et administratives afin d'empêcher votre expulsion immédiate en cas d'arrestation. **C'est pourquoi, toute personne sans statut légal doit toujours porter la procuration sur elle.**

Pour obtenir la Procuration, vous pouvez vous rendre à l'une des adresses indiquées ci-dessous afin d'établir un dossier en votre nom. Plusieurs informations personnelles vous seront demandées: date d'arrivée à Genève, noms et adresses de vos employeurs/euses, salaire, etc. **Nous vous conseillons donc de prendre avec vous les documents suivants: passeport, et, le cas échéant, carte AVS et fiches de salaire.**

Il est très important de savoir qu'aucune information que vous donnerez au syndicat ne sera transmise, ni à la police, ni à l'Office Cantonal de la Population. **Toutes les informations demeureront strictement confidentielles!**

Par ailleurs, avec la Procuration, vous et votre famille ferez partie d'un processus de revendication de régularisation collective. En effet, plusieurs organisations, regroupées sous l'égide du Collectif de soutien aux sans-papiers, ont déposé une demande de régularisation collective. Le dépôt initial a eu lieu en août 2003, suivi par deux dépôts supplémentaires. Les nouveaux dossiers des personnes enregistrées et consentantes font partie de cette demande.

Cette procuration ne remplace pas une autorisation de travail ou de séjour; elle est un moyen de défendre vos droits en cas de contrôle par les services de police. Elle n'est valable que sur le territoire genevois et ne vous sera d'aucune utilité dans les autres cantons suisses ou encore en France voisine.

Permanence « sans-papiers » du SIT:

- lundi après-midi de 14h à 17h
- jeudi matin de 9h30 à 12h30

Syndicat SIT

Rue des Chaudronniers 16

Tél. 022 818 03 00

E-mail: sit@sit-syndicat.ch

www.sit-syndicat.ch

Syndicat UNIA

Pour obtenir une Procuration et donc bénéficier des prestations du syndicat UNIA, il vous faut devenir membre en payant une cotisation.

- du lundi au vendredi 16h à 18h

Syndicat UNIA

Chemin des Surinam 5

Tél. 0848 949 120

E-mail: geneve@unia.ch

www.geneve.unia.ch

En cas d'interpellation

1. Toute personne habitant la Suisse sans une autorisation de séjour valable peut faire l'objet d'une interpellation de la part de l'autorité compétente. Dans ce cas, seule la police peut vous demander votre pièce d'identité. Le fait de ne pas posséder un permis valable ou un visa peut être une raison suffisante pour être arrêté-e.
2. En général, lorsqu'une personne est arrêtée dans la rue, elle est amenée au poste de police. Une audition a lieu par la suite. La police n'a en principe pas le droit de fouiller une personne arrêtée, sauf si elle a commis un délit d'une certaine importance ou si des raisons de sécurité le justifient. Cependant, en pratique, il est souvent difficile de s'opposer à une fouille des habits ou des sacs à main, sacs à dos, etc.
3. Sauf raisons particulières, la police n'a pas le droit d'exiger un déshabillage pour un simple contrôle d'identité. Si elle l'exige, cela doit être fait par une personne du même sexe. La fouille corporelle (exploration vaginale ou anale) doit être faite par une personne du même sexe, avec une formation médicale. La police ne peut l'exiger que pour rechercher l'objet d'un crime, par exemple de la drogue.
4. La police ne peut pas entrer au domicile d'une personne ou procéder à une perquisition domiciliaire sans autorisation du juge d'instruction.
5. Au moment de l'audition ou dès que la police ou un juge pose des questions, il est important pour la personne arrêtée de comprendre ce qui se passe. Si vous ne parlez pas le français, la présence d'un-e interprète est essentielle. En exigeant un-e interprète, vous saurez toujours ce que vous signez. Il faut toujours relire attentivement ses déclarations. Il ne faut pas signer ce que l'on ne comprend pas. Il ne faut pas non plus signer des déclarations avec lesquelles on n'est pas d'accord.
6. Toute personne interpellée et suspectée d'infraction à l'article 115 LEtr par la police, sans ordre de refolement ou d'exécution d'un renvoi de l'Office cantonal de la population (OCP), **doit être aussitôt informée de ses droits**, par la remise d'une note explicative dans une langue qu'elle comprend, notamment du fait qu':
 - elle doit, dans les 24 heures au plus, si elle n'est pas relaxée, être mise à la disposition du/de la juge d'instruction. (Celui-ci dispose de 24 heures au plus pour l'interroger, la relaxer ou décerner un mandat d'arrêt à son encontre);
 - elle peut demander à tout moment pendant la durée de son interrogatoire et au moment de quitter les locaux de police à faire l'objet d'un examen médical. Un tel examen peut avoir également lieu sur demande de la police;
 - elle peut prendre connaissance des charges dirigées contre elle et des faits qui lui sont reprochés;
 - elle ne peut être forcée de déposer contre elle-même ou de s'avouer coupable;
 - elle peut informer de sa détention un-e proche, un membre de la famille ou la personne qui l'emploie, sauf risque de collusion ou de danger pour le cours de l'enquête;
 - elle peut informer son consulat de sa détention;
 - elle a le droit d'obtenir la visite d'un-e avocat-e et conférer librement avec lui/elle, dès la fin de son interrogatoire par la police, mais au plus tard à la première heure ouvrable à l'issue des 24 heures suivant le début de son audition par la police;
 - elle peut, si elle ne connaît pas d'avocat-e, s'en faire désigner un-e;
 - elle peut, le cas échéant, faire appel à l'assistance juridique, aux conditions prévues par la loi;
 - elle doit être informée des conditions auxquelles il lui est délivré une carte de sortie avec un délai de départ.
7. Nous recommandons à la personne interpellée qui risquerait un renvoi immédiat:
 - de contacter un-e avocat-e ou, le cas échéant, le syndicat qui lui a délivré la procuration;
 - d'exiger une décision formelle écrite des autorités compétentes (OCP), avec voie de recours, au sens de l'article 64 LEtr.
8. Nous recommandons également à la personne interpellée d'invoquer à la police, lors de l'audition, toute circonstance permettant de s'opposer à un refolement immédiat, par exemple:
 - projets de mariage ou vie commune avec une personne autorisée à séjourner en Suisse;
 - présence d'enfants à Genève ou naissance prévue;
 - procédures judiciaires ou administratives en cours;
 - créances envers un employeur ou procédure prud'homale envisagée ou en cours;
 - nécessité d'obtenir un délai permettant d'entreprendre les démarches auprès des assurances sociales (récupération des cotisations AVS et du capital LPP);
 - qualité de victime au sens de la LAVI (Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infraction);
 - victime de la traite des êtres humains;
 - risque d'être exposé-e à des atteintes aux droits humains dans son pays d'origine en cas d'expulsion;
 - problèmes de santé.

Attention: le délai de recours est extrêmement court (5 jours). Il est donc impératif de contester sans délais la décision notifiée.

En règle générale, à Genève, les travailleuses et travailleurs sans statut légal, pour autant qu'ils n'aient pas commis d'autres délits et infractions, ne font pas l'objet d'expulsions immédiates à la suite d'un contrôle de police. Ces derniers procèdent à leur audition et dénoncent leur situation à l'Office cantonal de la population. Celui-ci procède alors à l'examen de leurs conditions de séjour et prononce une décision.

Pendant cette période d'examen, nous conseillons aux personnes concernées de se faire accompagner par une des permanences juridiques ou syndicats figurant dans la présente brochure afin d'assurer au mieux la défense de leur droits.

Infractions à la Loi sur les étrangers (LEtr) – Vos droits

La section genevoise de la Ligue Suisse des Droits de l'Homme (LSDH) a édité un guide intitulé «Infractions à la Loi sur les étrangers (LEtr) – Vos droits».

Ce guide a pour objectif de présenter le plus succinctement possible les droits des personnes sans statut légal en cas de condamnation pénale en raison du seul séjour «illégal» en Suisse. Il propose également un modèle de lettre d'opposition à l'attention des personnes frappées par une telle ordonnance pénale. Attention, **le délai pour faire opposition est très court, vous avez 10 jours pour vous opposer formellement et par écrit à la condamnation !**

En cas de questions complémentaires et pour un soutien juridique, il est toutefois vivement conseillé de s'adresser à un service juridique ou à une association de défense des droits des migrant-e-s (voir sous «services juridiques») dans les plus brefs délais.

Vous pouvez vous procurer le guide «Infractions à la Loi sur les étrangers (LEtr) – Vos droits» auprès de ces mêmes services ou de la section genevoise de la Ligue Suisse des Droits de l'Homme (LSDH):

Ligue Suisse des Droits de l'Homme - Section de Genève

Rue des Savoises 15 – 1205 Genève – Tél : 022 328 28 44

www.lsdh.net – lsdh.geneve@gmail.com

Organisations et services répertoriés dans cette brochure

ACPO, Service de l'accueil de la scolarité post-obligatoire	31, 33
APDH, association pour la promotion des droits humains	40
Appartenances, consultations psychologiques et psychiatriques	13, 14
ARA, Association des répétiteurs Ajeta	32
Armée du Salut, accueil de nuit	43
ASLOCA, Association de défense des locataires	46
Aspasie Prévention Migrantes	16
Association Café Cornavin pour personnes toxicodépendantes ou dans la précarité	43
Au Cœur des Grottes, foyer d'hébergement pour femmes	42
Bureau de l'intégration des étrangers	49, 50
Camarada, centre d'accueil et de formation pour femmes migrantes de Genève	25
CAMSCO, Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires,	
accès aux soins pour personnes sans assurance maladie	7, 8, 9
Caritas, L'accueil, permanence juridique et sociale	35, 45
CCSI, Centre de Contact Suisses-Immigrés	6, 7, 19, 29, 30, 45
Chèque-service, inscription aux assurances sociales	
pour les travaux domestiques de proximité	19-21
Chancellerie d'État	28
Club social rive droite	43
Club social rive gauche	43
Collectif de soutien aux sans-papiers	4, 49, 50
CTP, Centre de transition professionnelle	32, 31
CPV, Centre protestant de vacances	34
Croix-Rouge, Centre d'intégration culturelle	24, 33
Croix-Rouge, service d'aide au retour	37
Croix-Rouge, service d'interprétariat communautaire	27
Croix-Rouge, SIA, seniors d'ici et d'ailleurs	24
CSP, Centre social protestant	14, 36, 44, 45
CTSSL, Collectif de travailleuses et travailleurs sans statut légal	49
Dialogai et Centre de santé pour hommes Checkpoint, centre de dépistage du VIH	15
Espace parents-enfants, structure du service social annexée au Club social rive droite	43
Espace solidaire Pâquis	26, 33
Espace 360, conseils et information	
aux personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres	41
État-civil, enregistrement des naissances	11
Évangile et travail	26
FASe, fondation genevoise pour l'animation socioculturelle	33, 44
Fédération Maison Kultura, association et lieu de rencontre intercommunautaire	40, 49
F-information, information pour femmes	39

Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein	9
Fondation suisse du Service Social International	38, 39, 46
GIAP Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	34
Groupe SIDA Genève, information et soutien aux personnes vivant avec le VIH	15
Halte femmes d'Emmaüs, centre pour femmes en précarité	42
HUG, Hôpital universitaire cantonal	7, 10
HUG, Hôpital des enfants	12
HUG Maternité	8
IC Volontaires, programme d'interprétariat communautaire	28
Infor Jeunes, centre d'information pour jeunes de 18 à 25 ans	38
Informations relatives à la santé en plusieurs langues : www.migesplus.ch	16
Jardins de Montbrillant – pour personnes vivant dans la précarité	43
Kayu Intégration (cours de français)	27
L'Arcade des sages-femmes	9, 13
La Roseaie, centre d'accueil et de formation	25
LAVI, centre de consultation pour victimes d'infraction	47
Le C.A.R.É	43
La Coulou – abri pour sans-abris	43
Ligue Suisse des Droits de l'Homme	54
P CLE, Parroquia católica de lengua española	26
Permanences volantes de l'EPER	36
Pluriels, Centre de consultations et d'études ethnopsychologiques pour migrants	13
SAM , service de l'assurance-maladie	6
Secteur des classes d'accueil du CO	30, 31
SPMi, Service de la protection des mineurs	37
SSI, Service social international	38, 46
SSJ, Service de santé de la jeunesse	12
SIT, Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs	21, 22, 45, 46, 51
Solidarité femmes, aide et conseils aux femmes victimes de violence conjugale	47
Tierra Incognita, centre culturel latino-américain	40
UNIA , syndicat	51, 22
Unité interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (UIMPV)	48
Unité de santé sexuelle et planning familial	10
UOG, Université ouvrière de Genève	23
Université populaire africaine	41
Université populaire albanaise (UPA)	24
UPCGe, Université populaire du canton de Genève	23
Viol secours, aide et soutien aux femmes ayant subi des violences sexuelles	48